

SEANCE DU 15 JANVIER 2015

Date de convocation : 7 janvier 2015

Date d'affichage : 2 février 2015

L'an deux mil quinze le quinze janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, Nadine Hélaine, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Stéphanie Olivier, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absents excusés : MM. David Collette et Stéphanie Collette.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 10 décembre 2014.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CBC

N° 10 - MODIFICATION DES STATUTS

La caisse d'allocations familiales souhaite que la parentalité figure dans les statuts de la communauté de manière plus explicite. A ce jour, ce domaine est inclus dans l'appellation générique « petite enfance ». Il est donc proposé au conseil de communauté de préciser les statuts comme suit :

- Petite enfance

- Parentalité et lieux d'accueil parents-enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative ci-dessus.

SDEM

Demandes d'adhésion au SDEM de la Commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la Commune d'Agon-Coutainville (délibération du 17/11/2014) et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Bricquebec (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au SDEM de la Commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec.

FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Edouard COULON de la FREDON de Basse-Normandie relatif à la présentation de la Charte d'entretien des espaces publics et à l'adhésion à cet organisme.

Après leur en avoir expliqué en quoi concernait cette adhésion avec le but recherché et le coût devant être supporté par la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas y adhérer pour l'instant.

CARREFOUR DU MERIOTEL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de visite, reçu des services de l'Etat, analysant le problème de sécurité routière à l'approche du Carrefour du Mériotel.

Afin de procéder au lancement des procédures avant travaux, il leur précise qu'il rencontrera Monsieur ADAM des services techniques du Conseil Général, le 30 janvier 2015.

TARIFS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état financier de la Salle des Fêtes pour l'année 2014. Celui-ci présente un déficit de 4 952.85 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'augmenter pour l'année 2016 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 260.00 € pour les habitants Hors Commune,
- 150.00 € pour les associations Hors Commune.

De même, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de maintenir pour l'année 2016 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 160.00 € pour les habitants de la Commune,
- 80.00 € pour les associations de la Commune (pour les trois premières locations).

BILAN CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l'année 2014. Il leur précise que le déficit constaté est de 7 758.71 €.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le principe de création de communes nouvelles. Il leur précise notamment les tenants et aboutissants de cette loi avec les avantages et inconvénients que pourrait avoir cette création pour les habitants de la Commune.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse cette mise en place pour l'instant au motif que les incidences fiscales seraient négatives pour les concitoyens.

OPAH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des résultats transitoires de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la Commune de CAMBERNON.

A ce jour, 4 dossiers ont aboutis pour un montant de subventions attribuées de 24 016 € et un montant total de travaux de 48 449 €.

CLECT

Monsieur le Maire fait un point aux membres du Conseil Municipal sur les travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et de la décision unanime qui a été prise par le Conseil Communautaire sur le montant des attributions de compensation que les Communes doivent verser à la Communauté du Bocage Coutançais. Le montant pour la Commune s'élève à 60 781 € par an.

COMMISSION CIMETIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réunir la Commission Cimetière le lundi 9 février 2015 à 20 h 30 à la Mairie.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réunir la Commission Informatique le samedi 7 février 2015 à 11 h à la Mairie avec la présence de Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations de la Commune ; et le jeudi 12 février 2015 à 18 h à la Mairie avec la présence de la presse pour une présentation du site Internet de la Commune.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont déroulées au sein de la Communauté du Bocage Coutançais.

Tout d'abord, il leur précise que la Communauté du Bocage Coutançais doit verser la somme de 128 206 € à l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Le montant pour 2015 s'élève à 315 000 €.

Il leur fait part de l'état d'avancement du projet sur les locaux de la Gendarmerie. L'estimation du programme de travaux s'élève à 160 000 €.

Il leur précise que les Maires reprennent la compétence sur les fermetures des terrains de sport le week-end.

Enfin, il leur précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, les propositions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devront être adoptées à la majorité du Conseil Communautaire et à l'unanimité des Conseils Municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

BUREAUX ELECTORAUX

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les prochaines élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars prochains.

Les bureaux de vote seront constitués de la manière suivante :

le 22 mars : - matin : Francis LEBEURY, Brigitte LANGLOIS, Stéphanie OLIVIER, Anita MANSON et Didier TOUZE ;

- après-midi : Hubert ALEXANDRE, David COLLETTE, Martine HERMAN, Christine BISSON et Nadine HELAINE.

le 29 mars : - matin : Francis LEBEURY, Brigitte LANGLOIS, Samuel ADDES, Christine BISSON et Martine HERMAN ;

- après-midi : Hubert ALEXANDRE, David COLLETTE, Géraldine POUTREL et Stéphanie COLLETTE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de Madame HELIE du Bourg relative à la demande d'organisation d'un concert d'un groupe vocal dans la Salle des Fêtes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à cette demande.

Monsieur Francis LEBEURY informe les membres du Conseil Municipal que le cc1 du parking du bas du Bourg est en mauvais état.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Madame LECLUZE concernant l'état d'avancement des travaux de busage au niveau du village de La Suaverie.

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que Monsieur HAMEL de la société SAZE vérifiera la conformité des installations du réseau d'assainissement au village de l'Aubrière les lundi 2 et jeudi 5 février 2015.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 11 février 2015 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.